



Luxembourg, 22 November 2022

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations générales

Intitulé du projet :	<i>EDUCATION AND SUSTAINABILITY CITY OF STRASBOURG</i>
Numéro du projet :	<i>2022-0324</i>
Pays :	<i>France</i>
Description du projet :	<i>Le Projet comprend la construction, la reconstruction ou la rénovation des écoles maternelles et primaires et des gymnases sous la responsabilité de la Ville de Strasbourg en France. Il comprend également des opérations transversales telles que la mise en conformité des systèmes de sécurité et la numérisation des écoles.</i>

EIA exigée :	no
Projet faisant partie du programme « empreinte carbone ¹ » :	no

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Évaluation des incidences environnementales

Les bâtiments scolaires ne sont pas spécifiquement mentionnés dans la Directive EIE 2011/92/UE modifiée par la Directive 2014/52/UE, bien que le Projet puisse être couvert par l'Annexe II de la Directive en ce qui concerne le développement urbain. En France, il existe un seuil pour les projets de développement urbain et ce Projet est inférieur à ce seuil en tenant compte de toutes les composantes du Projet proposé et de leurs emplacements. Par conséquent, le Projet et ses composantes ne sont pas soumis à une EIE.

Les nouveaux bâtiments seront conçus et construits conformément aux normes françaises relatives aux Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC) et comprendront probablement des solutions passives et actives telles que l'installation des meilleures technologies disponibles en matière d'efficacité énergétique et/ou d'appareils de production d'énergie renouvelable sur site. La BEI demandera une copie des certificats de performance énergétique (CPE) à l'achèvement des travaux.

Le Projet comporte également des composantes comprenant la rénovation de bâtiments scolaires existants. Ces rénovations seront conformes aux normes françaises relatives aux Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC). La BEI demandera au Promoteur de fournir des copies des certificats de performance énergétique (CPE) à l'achèvement des travaux.

Dans le cadre du Plan Climat de Strasbourg et pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, le Projet vise également à déminéraliser les parties en dur de la cour de l'école et à les remplacer par des espaces verts et des arbres. En outre, le Promoteur met en place des toits verts et des

¹ Seuls sont retenus les projets entrant dans le périmètre du programme pilote, selon la définition donnée dans la méthodologie de la BEI mise en place pour évaluer l'empreinte carbone, pour autant que les émissions estimées dépassent les seuils fixés dans la méthodologie, à savoir plus de 20 000 tonnes de CO₂e par an en valeur absolue (brut) ou 20 000 tonnes de CO₂e par an en valeur relative (net) – tant pour les hausses que pour les économies.



Luxembourg, 22 November 2022

systèmes de récupération des eaux de pluie, parmi d'autres mesures d'adaptation au climat. Le Projet a été évalué au regard de l'alignement avec l'Accord de Paris et est considéré comme conforme aux objectifs de réduction des émissions de carbone et de résilience.

Autres aspects environnementaux et sociaux

Le projet soutient les objectifs de la politique d'éducation et environnementale de la Ville de Strasbourg présenté dans le « Plan Climat 2030 ». En premier lieu, il permettra à la Ville de moderniser ses infrastructures scolaires et d'accompagner l'adaptation de son réseau d'écoles primaires et maternelles aux évolutions de la demande. Le Projet devrait contribuer à améliorer les conditions d'études et les performances des élèves. Le second objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments éducatifs, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir les activités économiques favorables à l'environnement.

Le Projet comprend des investissements visant à améliorer la qualité de l'offre d'éducation maternelle dans la Ville de Strasbourg. La petite enfance est une période critique dans le développement physique, cognitif, linguistique et socio-émotionnel de l'enfant. Des services d'éducation et d'accueil de haute qualité au cours des premières années de la vie d'un enfant présentent des avantages significatifs à court et à long terme, tels que l'amélioration des résultats scolaires et de la santé physique et mentale. Ils peuvent également avoir un effet encore plus puissant sur les enfants des ménages défavorisés, contribuant ainsi à réduire les inégalités.

Conclusions et Recommandations

Les composantes du Projet visent à moderniser et à augmenter la capacité des installations de l'enseignement primaire et pré-primaire dans la Ville de Strasbourg. Grâce à l'investissement et à l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies, les bâtiments neufs et rénovés augmenteront l'efficacité énergétique globale de l'infrastructure scolaire.

À l'achèvement des travaux, le Promoteur fournira à la Banque :

- Une copie du permis de construire du bâtiment applicable pour chaque sous-projet, le cas échéant;
- Une copie du certificat de performance énergétique (CPE) pour chaque sous-projet, le cas échéant ;
- Un tableau récapitulatif des consommations en énergie primaire. Les économies d'énergie des bâtiments rénovés (sauf les bâtiments historiques) doivent être au minimum de 30% de la consommation d'énergie primaire ;

Compte tenu de ce qui précède, le Projet est acceptable pour le financement par la Banque en termes environnementaux et sociaux.